



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 16 juin 2021
(12)

[Français]

En vertu de l'ordre du Sénat du 30 mars 2021, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui par vidéoconférence, à 16 heures [HE], sous la présidence de l'honorable Chantal Petitclerc (*présidente*). Cette réunion est considérée comme ayant lieu dans l'enceinte parlementaire.

Membres du comité présents par vidéoconférence : Les honorables sénateurs Atallahjan, Black (Ontario), Bovey, Dasko, Forest-Niesing, Frum, Kutcher, Manning, Martin, Mégie, Moodie et Petitclerc (12).

Participant à la réunion : Andrea Mugny, greffière à la procédure, Lori Meldrum et Elda Donnelly, adjointes administratives, Direction des comités; Laura Blackmore et Laura Munn-Rivard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1 juin 2021, le comité entreprend son examen du projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (attribution de la citoyenneté à certains Canadiens).

TÉMOINS (par vidéoconférence) :

L'honorable sénatrice Yonah Martin, marraine du projet de loi.

Lost Canadians :

Don Chapman, chef.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :

Catherine Scott, sous-ministre adjointe associée, Politiques stratégiques et planification;

Alec Attfield, directeur général, Citoyenneté, Politiques stratégiques et planification.

La présidente fait une déclaration.

L'honorable sénatrice Martin et M. Chapman font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 44, la séance est suspendue.

À 17 h 12, la séance reprend.

M. Chapman répond aux questions.

Mme Scott fait une déclaration et, avec M. Attfield, répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-230.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu que l'article 1 est adopté.

Il est convenu que l'article 2 est adopté.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que la présidente fasse rapport au Sénat du projet de loi S-230.

À 17 h 57, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau